

1. Objectif

Cette procédure a pour objectif de garantir l'égalité d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires afin de favoriser leur participation, leur apprentissage et leur réussite.

Il existe dans l'établissement un référent handicap :

Me Valérie REDONNET

Mail : vredonnet@hopital-le-montaigu.com

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des actions de formation proposées par l'organisme de formation, Hôpital le Montaigu, en présentiel. Il s'agit des formations :

- 40h pour pratiquer l'ETP
- Les erreurs médicamenteuses

3. Définition

Est considérée comme personne en situation de handicap toute personne rencontrant des limitations d'activité ou des restrictions de participation à la vie en société en raison d'une altération durable ou temporaire d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

4. Déroulement de l'accueil

Étape 1 : Identification des besoins

Lors de l'inscription, chaque participant est informé de la possibilité de signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique.

Le recueil des besoins peut être réalisé :

- via le formulaire contact du site internet ;
- par téléphone ou par courriel ;
- par tout autre moyen permettant un échange confidentiel.

Étape 2 : Analyse de la demande

Le référent handicap de la structure prend contact avec le participant afin de :

- identifier les besoins spécifiques ;
- analyser les éventuelles difficultés d'accès à la formation ;
- déterminer les compensations ou aménagements possibles ;
- vérifier l'adéquation entre les besoins du stagiaire et les moyens de l'organisme.
-

Lorsque nécessaire, le référent handicap peut orienter le participant vers les partenaires ressources compétents (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, Ressources Handicap Formation, etc.).

Étape 3 : Mise en place des adaptations

Selon la situation, les adaptations peuvent concerner :

L'accès aux locaux

L'organisation de la formation

Les supports pédagogiques

Les modalités pédagogiques

Les modalités d'évaluation

5. Suivi pendant la formation

Le formateur reste vigilant aux éventuelles difficultés rencontrées. Si nécessaire :

- des ajustements complémentaires peuvent être mis en œuvre ;
- un entretien de suivi peut être organisé avec le référent handicap ;

- les mesures d'accompagnement sont réévaluées tout au long du parcours.

6. Bilan de fin de formation

À l'issue de la formation :

- la pertinence des adaptations mises en œuvre est évaluée directement auprès de la personne concernée;
- les éventuelles difficultés rencontrées sont recensées ;
- les actions d'amélioration sont intégrées dans la démarche qualité de l'organisme.

7. Confidentialité

Les informations relatives à la situation de handicap du participant sont traitées de manière strictement confidentielle et uniquement dans le but d'adapter le parcours de formation.

Aucune information n'est communiquée à des tiers sans l'accord explicite du participant.

8. Engagement de l'organisme de formation

Notre organisme s'engage à favoriser l'accès de tous à la formation et à mettre en œuvre les moyens raisonnables permettant l'accueil, l'accompagnement et la réussite des personnes en situation de handicap dans le respect des principes d'égalité des chances et de non-discrimination.